

Rapport du conseil communal du 26 juin 2019

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

2. Subsidés 2019 - Phase III - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

3. Modification budgétaire n°1 du CPAS - Exercice 2019 - Approbation

Ce point a été voté à 13 voix « pour » et 3 « abstention »

4. Contrat de rivière Ourthe - Programme d'actions 2020-2022 - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

5. Bulles à verre enterrées - Avenant n°1 à la Convention d'Intradel du 18 octobre 2016 - Approbation

Vu la tendance « vers le 0 déchet », les citoyens utilisent plus de récipients en verre. Nous avons insisté sur l'importance de ne pas réduire le cubage des cuves.

A la question : « le cubage est-il plus important dans les cuves enterrées », monsieur l'échevin n'a pas pu nous répondre.

Nous remarquons que les bulles à verre sont souvent pleines.

Des bulles à verre enterrées remplaceront les bulles à verre traditionnelles sur 3 sites existants : Louveigné, Grand Route à Florzé, rue de Liège à Gomzé.

Ce point a été voté à l'unanimité.

6. Marché de Travaux - Remplacement de l'installation Chauffage/Sanitaire - Foot Sprimont - Prise d'acte

Au vu des nombreux investissements de la commune en faveur du football club de Sprimont, nous demandons à monsieur le Bourgmestre une présentation des comptes et une vue globale des investissements de la commune.

Monsieur le Bourgmestre nous a répondu « qu'il n'avait rien à cacher », « qu'il s'agit d'une ASBL » et que c'est à nous de chercher les informations et non à la commune de nous les fournir. La commune étant un bon bailleur de fonds du foot de Sprimont, nous souhaiterions une présentation et une vue globale.

Nous irons donc chercher les informations.

7. Rapport de rémunération - Adoption

Ce point a été voté à l'unanimité.

8. Règlements complémentaires de police - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

9. Règlement de police - Rues à l'enfant – Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

10. Renouvellement de la CCATM – Composition et ROI - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

11. Rapport Urbanistique et Environnemental accompagné de la Déclaration Environnementale (2ème passage) - Mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concertée «Les Douze Hommes» à Banneux - Approbation

Ce point a été voté à 14 voix « pour », 3 « abstentions » et 5 voix « contre ».

Nous avons voté « contre » pour les raisons suivantes :

Juste avant les élections, en septembre 2018, un comité de concertation a été mis en place. Ces riverains ont pu faire leurs commentaires par rapport à la mise en oeuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concertée « les Douze Hommes » à Banneux.

Il n'y a pas eu de suite à cette rencontre (du mois de septembre) et le point est présenté ce jour, au conseil communal. Nous demandons quelles étaient les règles par rapport à ce comité de concertation (notre Mouvement Citoyen n'avait pas de conseiller communal lors de la législature précédente). Nous demandons également le retrait de ce point et une nouvelle rencontre avec le comité de concertation (riverains). Attendons l'avis des riverains par rapport à la nouvelle structure avant de prendre une décision.

Madame l'Echevine de l'urbanisme nous répond que son souhait était d'expliquer aux riverains ce que contenait le Rapport Urbanistique et Environnemental. Selon madame l'Echevine, il ne s'agissait pas d'un comité de suivi. Toujours selon madame l'Echevine, il n'y a pas eu de changement dans le rapport depuis la rencontre du mois de septembre.

Un de nos conseillers lit un courrier écrit par plusieurs riverains inquiets par rapport à ce projet et son évolution. Madame l'Echevine de l'urbanisme nous signale que la (ou les) personnes qui ont écrit ce courrier n'ont pas lu la déclaration environnementale. Monsieur le Bourgmestre nous fait remarquer que si nous lisons ce courrier c'est parce que nous non plus, nous n'avons pas lu le dossier ! Là n'était pas la question. A nos yeux, il est indispensable de rassurer le citoyen inquiet et en questionnement par rapport à un projet important qui le concerne directement.

Nous faisons remarquer à Madame l'Echevine que cela n'aurait rien coûté à la commune de mettre en place une rencontre avec les citoyens pour les rassurer et les informer qu'il n'y avait eu aucune modification au projet qui leur avait été présenté (d'après madame l'Echevine).

La réponse fut claire : « Nous n'organiserons pas d'autres rencontres ! »

Le Mouvement Citoyen regrette ce manque de considération par rapport aux inquiétudes des riverains.

Pour votre information, voici un extrait de la délibération :

Considérant que c'est la version ultime du RUE, finalisée en septembre 2017, qui a fait l'objet de l'enquête publique en 2018 ; que le contenu du RUE a un peu varié par rapport à l'édition initiale de 2015 ; que c'est la structure et la forme du document qui ont fortement évolué ;

Considérant que le projet de RUE a été soumis à l'enquête publique du 22 janvier 2018 au 20 février 2018, que l'enquête publique a soulevé un total brut de **265 réclamations** dont le détail figure au point 2.10 de la déclaration environnementale, évoquant principalement :

- La saturation des infrastructures scolaires ;
- L'isolement : absence de commerces et équipements de proximité -Nécessité d'une voiture ;
- La mobilité : augmentation du trafic, bruit, danger, excès de vitesse, absence d'analyse d'impact mobilité Problèmes à certains des 5 accès proposés ;

- Plan Stop au béton de la Région Wallonne ;
- La densité : la nécessité, non démontrée, d'une zone d'Habitat et d'augmenter le nombre de logements, densité excessive, perte caractère villageois, gigantisme du projet ;
- Les infrastructures : infrastructures actuelles non adaptées : voiries, eau SWDE, égouts, TEC insuffisant. Problème de situation du BO (Herlatte) ;
- Le paysage : atteinte au paysage -disparition du caractère rural (à maintenir) ;
- La biodiversité : coupe dans une haie classée & risque sur des arbres isolés -Etude faune & flore insuffisante (ou absente) – désastre écologique ;
- Le sous-sol et sol : absence d'étude de sol – zone humide impropre à la construction - quid nappes phréatiques – eau de ruissellement en nappes ;
- Le manège menacé : l'activité du manège en bordure de la ZACC est menacée à moyen terme ;
- Les coûts et intérêts privés : coûts pour les contribuables sprimontois et satisfaction d'intérêt privés. Spéculation d'un promoteur qui impose une forte densité ;
- La dévaluation de l'habitat existant ;
- L'absence d'étude précise des phases de chantier ;
- Les autres ZACC ou construire en ville : Allez construire et rénover ailleurs ou ouvrir une autre ZACC. Etude lacunaire des autres ZACC. Autres ZACC plus propices ;
- La remise en question du lieu de centralité : Vacuité de l'argumentation ;
- L'affectation en zone d'habitat : Evaluation des autres possibilités insuffisantes ;
- Le RUE est lacunaire, orienté et tronqué.

12. RCA - Rapport d'activités et des comptes annuels 2018 - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

13. RCA - Grille tarifaire - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

14. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - Modification Budgétaire 2019 N°1 - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

15. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Banneux - Modification Budgétaire 2019 N°1 - Prorogation du délai de tutelle

Ce point a été voté à l'unanimité.

16. Enseignement communal - Fixation des emplois vacants au 15.04.2019 - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

Questions orales d'actualité

M. Leerschool informe le conseil que le compte a été approuvé par la tutelle.

Un conseiller MCS demande des informations sur les travaux entrepris par la commune dans le chemin vicinal n°68 à Lincé. Ces travaux ont occasionné certains dégâts (déracinement - des photos sont fournies) et il souhaite savoir quel était le but des travaux.

Collège : Il est difficile de vous répondre sans consulter les services. Une réponse sera formulée par mail à tous les conseillers après visite sur place et information auprès des services communaux.

Mme Malherbe (CDH+) souhaite savoir où en est le PST. Le collège va-t-il mettre en oeuvre une consultation avec la population ou une démarche concertée avec tous les conseillers? Cela se fait dans d'autres communes (Plombière, Lontzen).

Un conseiller MCS précise que c'est le cas dans les communes où il existe des démarches citoyennes et que le résultat est fructueux.

Collège : Non, une concertation n'est pas prévue. Il s'agit d'un document politique émanant de la déclaration politique communale qui cherche à opérationnaliser la déclaration sous forme d'objectifs et d'actions. Elle sera présentée conformément au code au conseil communal par la majorité dans les 9 mois de l'installation du collège.

Nous regrettons ce manque de concertation tant avec tous les conseillers qu'avec les sprimontois.es.

Un conseiller MCS revient sur le dossier de la station-service dans le zoning de Damré et rappelle l'avis négatif de la CCATM, du collège, l'octroi du permis par la région wallonne. Il informe le conseil sur le fait que puisque le collège n'a pas voulu introduire un recours, un collectif de citoyens s'est réuni pour introduire ce recours.

Une conseillère MCS précise que le recours a été introduit par elle au nom de plusieurs riverains; que ce recours a dû être fait à la hâte par des personnes ne possédant pas forcément toutes les compétences en termes administratifs et techniques; que ce recours s'est inspiré de l'argumentation déjà déployée dans les positions négatives de la CCAT et du collège. Il a été précisé que des compléments peuvent être apportés au recours introduit et elle souhaite savoir si le soutien du collège et des services communaux peut être obtenu afin d'affiner et d'améliorer l'argumentation du dossier.

Collège : Non. Depuis son avis négatif, le collège a reçu un certain nombre d'informations sur le dossier qui apporte des éléments de justification complémentaires et motive sa décision de ne pas aller en recours. Notamment quant aux besoins pour les principaux bénéficiaires (Eloy, Sprimoglass et Bpost) qui atteindraient une consommation de 2.7 à 2.8 millions litres pour des stockages actuels très limités nécessitant un approvisionnement quotidien avec les inconvénients que cela implique. En ce qui concerne le shop, il est prévu une partie titre-service et un point Bpost de dépôt et enlèvement de colis. La SPI a également modifié sa politique de vente des terrains et propose maintenant un système de bail avec canon de 50 ans sans propriété. Plusieurs éléments viennent donc modifier l'analyse initiale.

*A nos yeux, les nouveaux éléments ne permettent pas de justifier un changement de position du collège. **Un conseiller MCS** précise que Bpost est en contrat chez TOTAL ce qui n'est pas confirmé par Mme Wilderiane et M. Delvaux*

Le conseiller MCS interroge le collège sur le fait que UHODA, le demandeur, serait racheté par Q8.

Collège : Des informations en notre possession, plusieurs stations resteraient sous l'égide de UHODA dans le cadre de cette opération dont celle du projet.

La conseillère MCS acte donc que le collège ne souhaite pas aider le collectif ayant introduit le recours à étoffer son dossier. *Nous regrettons sa décision de ne pas soutenir les citoyens dans leur démarche.*

Un conseiller MCS demande pourquoi les situations de caisse ne sont plus présentées.

Collège : C'est une remarque de la tutelle, ce sera fait.